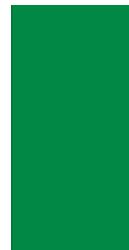
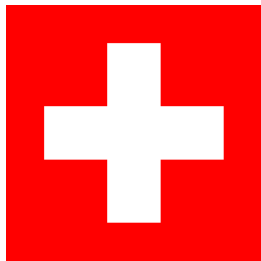


MATCH AMICAL SUISSE – ITALIE

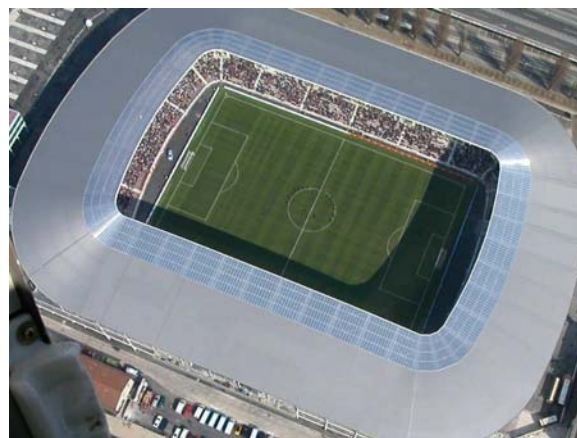


SAMEDI 5 JUIIN 2010 A 20H45
STADE DE GENEVE

INFORMATIONS UTILES DE LA POLICE

Chères supportrices, chers supporters,

La police cantonale genevoise vous souhaite la bienvenue à l'occasion du match amical Suisse-Italie. Afin que cet événement sportif et festif se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous prions de bien vouloir être attentifs aux quelques informations et prescriptions ci-dessous.



Le samedi 5 juin 2010 à 20h45 aura lieu au stade de Genève un match de football opposant la Suisse à l'Italie. Près de 30'000 supporters sont attendus. Outre via Internet, des billets d'entrée pourront encore être achetés, aux caisses à l'entrée du stade, dès 8h samedi 5 juin 2010.

L'équipe suisse arrivera sur le territoire genevois le vendredi 4 juin et le quittera le dimanche 6 juin. Quant à l'équipe d'Italie, elle atterrira à Genève le jour du match et quittera la Suisse à l'issue de la rencontre.

Une présence policière, adaptée à l'événement, est bien entendu prévue durant les jours concernés pour permettre aux spectateurs d'assister aux rencontres, tout en garantissant les standards d'intervention de police pour l'ensemble de la population genevoise.

En cas de nécessité, il faudra composer le 117.



Vous trouverez dans ce document les informations suivantes :

- **Plan horaire - en bref**
- **Numéros de téléphones d'urgence**
- **Dépôt de plaintes 24h/24**
- **Enregistrements vidéo**
- **Vente de billets au noir**
- **Vente d'alcool**
- **Uniformes de la police**
- **Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives**
- **Propos racistes – discrimination raciale**
- **Infractions aux lois et règlements suisses – opposition aux actes de l'autorité**
- **Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants (art. 19)**
- **Périmètre de sécurité**
- **Accès au centre commercial de la Praille**
- **Restrictions de circulation**
- **Parkings**
- **Transports publics**

Comportement à l'intérieur du stade :

- **Accès au stade de Genève**
- **Fouille à l'entrée du stade**
- **Objets interdits à l'intérieur du stade**
- **Attente avant le match**
- **Expulsion ou interdiction de stade**

Comportement attendu en ville

Afin que cette rencontre amicale se déroule dans les meilleures conditions de sécurité possibles, plusieurs mesures ont été prises par la police cantonale genevoise. Cette dernière souhaite que l'ensemble de ces mesures permettent de minimiser, autant se faire que peut, les éventuels impacts négatifs pour la population locale.

Plan horaire - en bref :

- **18h00** : fermeture des routes proches du stade à la circulation
- **18h45** : fermeture du périmètre de sécurité autour du stade
- **18h45** : ouverture des portes du stade
- **20h45** : début du match
- **22h30** : fin théorique du match

Numéros de téléphones d'urgence :

- Urgences Police **117** et **112**
- Urgences Feu **118**
- Urgences médicales **144**

Dépôt de plaintes 24h/24 :

En cas de besoin ou de dépôt de plaintes pour des affaires se situant en ville, le poste de police des Pâquis, situé à la rue de Berne no 6, téléphone 022 427 98 00, est ouvert 24h/24. Pour ce qui concerne la zone du Stade de Genève, le poste de la Brigade de Sécurité Routière situé au 17 chemin du Trèfle-Blanc, téléphone 022 307 91 11 accueille également le public 24h/24.

Enregistrements vidéo :

Pour des raisons préventives de sécurité, pendant tout votre séjour sur le territoire genevois, que ce soit à l'aéroport, à la gare ou sur la voie publique, pendant le match ou à l'issue de celui-ci, vous êtes susceptibles d'être filmés par la police.

Vente de billets au noir :

Il est formellement interdit de vendre ou d'acheter des billets pour le match en dehors des lieux officiels de vente.



Vente d'alcool :

En fonction des règlements de l'ASF, le samedi 5 juin, toute vente pour consommation sur place ou à l'emporter de boissons alcoolisées, sur le site du stade de Genève, respectivement à l'intérieur du périmètre de sécurité mis en place, est interdite.



Uniformes de la police :

Durant votre séjour à Genève, vous êtes susceptibles de rencontrer des représentants uniformés de la police cantonale.



Policier en service normal
ou affecté à la circulation



Policier attribué à la sécurité
générale de la manifestation

Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives

Dans le cadre du concordat LMSI, la police rappelle quelques consignes relatives au comportement des supporters durant les rencontres sportives.



Plusieurs mesures seront appliquées, notamment :

1/ Engins pyrotechniques

Les engins pyrotechniques sont interdits de détention et d'utilisation. Le matériel sera saisi et les personnes déclarées en contravention. L'utilisation d'engins pyrotechniques sera systématiquement poursuivie dans le cadre des mesures LMSI.

2/ Interdiction de périmètre - interdiction de stade

Toute personne interpellée dans le cadre des manifestations sportives peut être susceptible d'être interdite dans le périmètre d'un stade pour une durée d'une année voire interdite d'entrée de stade sur l'ensemble du territoire Suisse, et ce pour une durée allant jusqu'à 3 ans.

3/ Garde à vue - obligation de se présenter à la police

Toute personne qui aura pris part à des actes de violences graves contre des personnes ou des objets pourra faire l'objet de mesures de contraintes, soit dans un premier temps, de se soumettre à une décision obligeant l'intéressé à se présenter dans un poste de police désigné par l'autorité compétente afin de s'assurer de son éloignement des périmètres donnés.

De plus, si cette mesure n'est pas respectée, la personne incriminée pourra être placée en garde à vue pour une durée allant de la durée du match à 24 heures.

Propos racistes – discrimination raciale :

En vertu de l'article 261 bis du Code Pénal Suisse, celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse, sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende.



Infractions aux lois et règlements suisses – opposition aux actes de l'autorité :

Les infractions aux lois et règlements suisses ou l'opposition aux ordres de la police sont susceptibles d'être poursuivis, soit par une amende, soit par une interpellation de l'auteur de l'infraction. Le temps de garde à vue dans les locaux de la police peut durer jusqu'à 24 heures. Le placement du prévenu, à disposition d'un juge, peut durer 24 heures supplémentaires.



Loi fédérale sur les stupéfiants (extrait de l'art. 19) :

Celui qui, sans droit, cultive des plantes à alcaloïdes ou du chanvre en vue de la production de stupéfiants, fabrique, extrait, transforme ou prépare des stupéfiants, entrepose, expédie, transporte, importe, exporte ou passe en transit, offre, distribue, vend, fait le courtage, procure, prescrit, met dans le commerce ou cède, possède, détient, achète ou acquiert d'une autre manière, qui prend des mesures à ces fins, qui finance un trafic illicite de stupéfiants ou sert d'intermédiaire pour son financement.



Celui qui, publiquement, provoque à la consommation des stupéfiants ou révèle des possibilités de s'en procurer ou d'en consommer, est passible, s'il a agi intentionnellement, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Dans les cas graves, la peine sera une peine privative de liberté de un an au moins qui pourra être cumulée avec une peine pécuniaire.

Périmètre de sécurité :

Un périmètre de sécurité autour du stade de Genève sera mis en place le samedi 5 juin dès 18h45.

Ne pourront accéder au site dès cette heure-ci que les supporters munis d'un billet d'entrée valable.

Accès au centre commercial de la Praille :

L'accès au centre commercial de la Praille et aux établissements contigus à ce dernier reste en tout temps complètement libre.

Restrictions de circulation :

La route des Jeunes sera fermée à la circulation automobile, entre le carrefour de l'Etoile et la route de Saint-Julien, dans les deux sens, ceci dès 18h00. L'avenue Vibert, entre le M-Parc et la route de Jeunes sera également fermée à la circulation automobile, aux mêmes conditions. Ces deux routes seront placées en zones uniquement réservées aux piétons, avec dérogation pour les deux-roues et véhicules autorisés.

Les ayants droits munis du badge approprié, pourront accéder au secteur du stade uniquement via le carrefour de l'Etoile. Aucune entrée dans la zone ne s'effectuera par la route de Saint-Julien (Bachet-de-Pesay).

Nous prions les automobilistes de bien vouloir suivre les consignes données par la police et de se conformer aux mesures de restriction de la circulation et de parking. Les spectateurs genevois, et tous les autres qui le peuvent, sont fortement priés d'utiliser les transports publics.

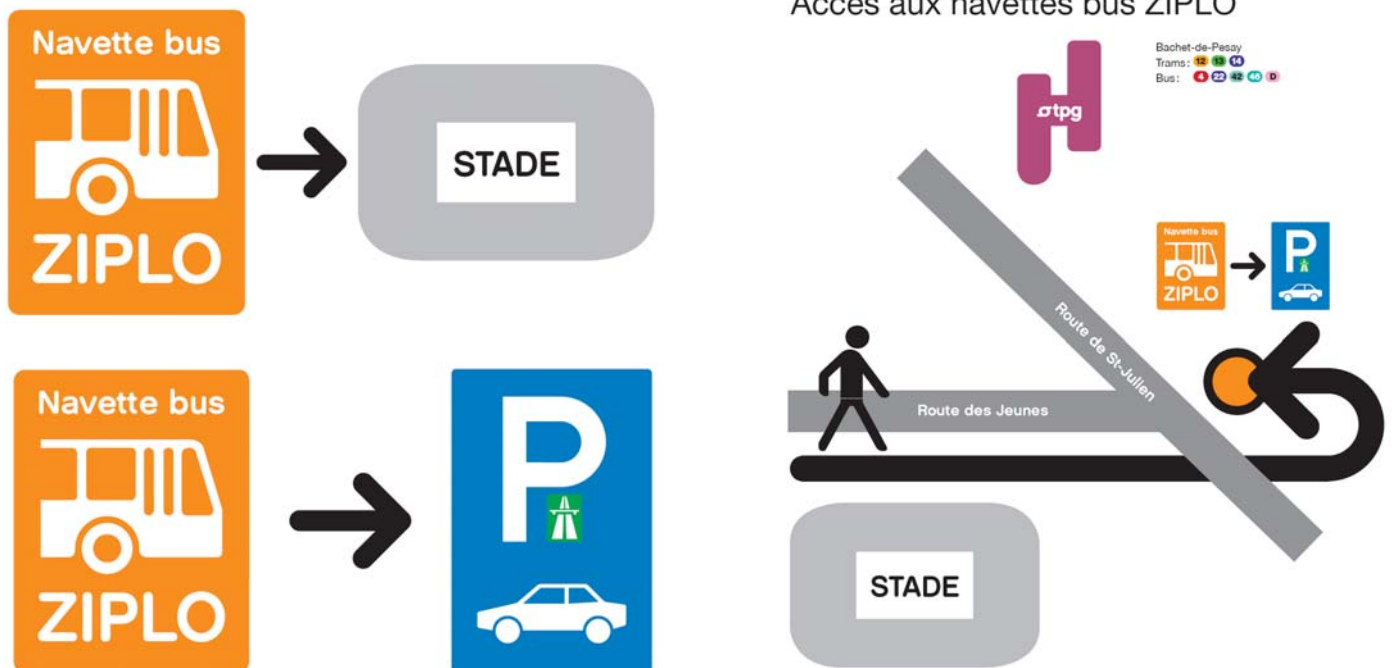
Parkings :

- Pour les automobiles, le parking de la zone industrielle de Plan-les-Ouates ZIPLO est ouvert, avec une capacité de 2000 places.
- Les taxis pourront déposer leurs clients à proximité du stade, en utilisant une voie réservée. Entrée dans le secteur via le carrefour de l'Etoile.
- Un parking de 2'000 places, réservé aux deux-roues, se trouve à proximité du stade, sous la Voie Centrale. Accès autorisé par le carrefour de l'Etoile, la route de Saint-Julien ou l'avenue Vibert.
- Le parking réservé pour les handicapés se trouve au centre commercial de la Praille. Entrée dans le secteur via le carrefour de l'Etoile.
- Le parking réservé pour les VIP se trouve au centre commercial de la Praille. Entrée dans le secteur via le carrefour de l'Etoile.
- Une zone est réservée, à l'avenue Vibert, pour les cars.

Transports publics :

Dès samedi après-midi, l'ensemble des lignes de bus TPG à destination du stade seront renforcées.

Des bus feront la navette, entre 18h10 et 20h30, entre le parking ZIPLO et le stade. A l'issue du match, de 22h30 à 23h30, les navettes s'effectueront dans le sens stade-ZIPLO.



TPG : Arrêts des bus et trams TPG :

- **Halte Bachet-de-Pesay : bus 4 - 22 - 42 - 46 - D, trams 12 - 13 - 14**
- **Halte P + R Etoile : bus 4 - 21 - 43 - D, trams 15 - 17**

Attention, aux abords du stade, plusieurs arrêts sont supprimés et certaines lignes sont déviées. Plus d'informations sur le site Internet des TPG : www.tpg.ch

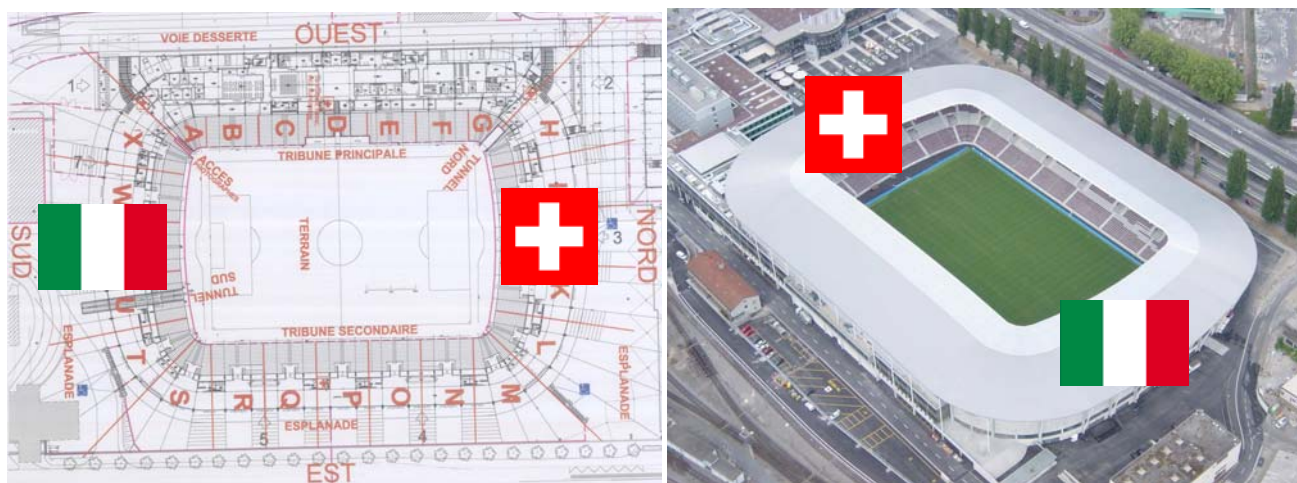
CFF : Aucun train spécial n'est prévu à l'aller. Dès 17h58, des navettes feront le trajet entre la gare de Cornavin et le stade de Genève, avec retour à l'issue du match. 5 trains spéciaux sont prévus, au départ de Cornavin pour Coppet / Lausanne / Berne / Zürich / Brigue.

Plus d'informations sur le site Internet des CFF : www.cff.ch

Comportement à l'intérieur du stade :

Accès au stade de Genève :

L'ouverture des portes du stade de Genève s'effectuera samedi à 18h45. Il y a lieu de suivre les indications qui sont affichées dans le périmètre du stade.



Fouille à l'entrée du stade :

Chaque spectateur sera fouillé à son entrée dans le stade par des stewards de sécurité. La fouille dure approximativement 30 secondes par personne. Un comportement citoyen et une préparation à la fouille (sacs ouverts, etc.) facilitent grandement la tâche et permettent ainsi de diminuer le temps de passage.

Objets interdits à l'intérieur du stade :

Selon les dispositions de la FIFA, de l'UEFA et de la SFL, les objets suivants sont strictement interdits à l'intérieur du stade de Genève :



- toute arme, de quelque type qu'elle soit;
- tout objet pouvant servir d'arme (objet coupant, pointu ou pouvant être utilisé comme poignard) ou de projectile, en particulier les longs parapluies, casques et autres matériels peu maniables;

- les bouteilles, tasses, carafes ou canettes de toutes sortes ainsi que d'autres objets en PET, en verre ou tout autre matériau fragile, en verre non sécurisé, en un matériau particulièrement dur ou avec un emballage Tetra Pak;
- les feux d'artifice, poudre de fumée, fumigènes ou autres engins pyrotechniques;
- les boissons alcooliques quelles qu'elles soient, drogues ou stimulants;
- du matériel raciste, xénophobe, d'extrême droite, national-socialiste, sexiste ou de propagande politique;
- les mâts de drapeau ou mâts de bannière de quelque type que ce soit. Seuls des mâts et des mâts doubles flexibles et en plastique n'excédant pas 1m de long et 1cm de diamètre sont autorisés;
- les bannières ou drapeaux dépassant 2m x 1,50m. Des drapeaux et bannières plus petits sont autorisés à condition qu'ils soient fabriqués avec un matériau considéré comme non inflammable et respectant les règlements et standards nationaux;
- les groupes de supporters officiels ayant des drapeaux géants destinés à être placés au-dessus des têtes doivent le notifier aux officiels EURO 2008 SA, un jour avant le match en question afin que cette dernière décide ou non d'autoriser ces drapeaux;
- les animaux, à l'exception des chiens d'aveugles et des chiens policiers;
- tout objet promotionnel, commercial, politique ou religieux, en particulier les bannières, signes, symboles et documents ou tout objet et matériel promotionnel ou commercial;
- des sprays au gaz, des substances corrosives ou inflammables, des teintures ou des récipients contenant des substances nocives pour la santé ou qui sont hautement inflammables (les lampes de poches standard sont autorisées);
- les objets peu maniables tels qu'échelles, chaises, chaises pliables, boîtes, grands sacs, sacs à dos, valises et sacs de sport. "Peu maniable" s'applique à des objets qui dépassent 25cm x 25cm x 25cm et qui ne peuvent être rangés sous le siège du stade;
- de grandes quantités de papier et/ou de rouleaux de papier, y compris le papier de toilette;
- les instruments mécaniques produisant du bruit tels que mégaphones et klaxons;
- les pointeurs laser;
- les appareils photos (sauf pour un usage privé et dans ce cas, ils ne peuvent être munis que d'une seule batterie de rechange ou d'une batterie rechargeable), caméras vidéo ou matériel d'enregistrement vidéo;
- tous les appareils utilisés à des fins de transmission commerciale ou de diffusion de son, d'images, de descriptions ou de résultats des événements via Internet ou d'autres formes de médias;
- d'autres objets qui pourraient compromettre la sécurité du public et/ou compromettre la réputation de l'UEFA EURO 2008.



Attente avant le match :

Toute personne entrée à l'intérieur du stade, et qui souhaite ressortir de l'enceinte avant ou pendant le match, ne pourra plus y retourner. La sortie est définitive.

Expulsion ou interdiction de stade :

L'accès du stade sera refusé à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogues.

Les personnes interdites d'entrée de stades en Italie pourront également se voir refuser l'accès au stade de Genève.

Il est absolument interdit de pénétrer sur le terrain.

L'expulsion du stade sera prise à l'encontre de toutes les personnes qui :

- Se laissent aller à proférer des propos et/ou des gestes racistes.
- Consomment de l'alcool
- Lancent des objets sur le terrain
- Ont un mauvais comportement face aux joueurs, arbitres, agents de sécurité et forces de l'ordre ou qui ne tiendront pas compte de leurs observations.

Comportement attendu en ville



Durant toute la manifestation sportive, la police veillera à ce que l'ensemble des libertés de chacun soient respectées, en toute sécurité.

Pour cela, nous comptons sur un comportement citoyen adéquat, où le **fair-play** et le **respect** sont les leitmotivs de chacun.

L'usage abusif de l'avertisseur sonore de son véhicule (klaxon) est punissable par la loi et une amende d'ordre peut être infligée. Les drapeaux et autres matériels exhibés à l'extérieur des voitures constituent une mise en danger, ce qui est formellement interdit. De plus, tout comportement dangereux et inadéquat, du conducteur comme des passagers, peut être punissable.

Nous vous souhaitons un plaisant séjour à Genève et un excellent match de football. Nous espérons que vous aurez apprécié les infrastructures et les services mis à votre disposition.

Police cantonale Genève



www.ge.ch/police